

FACILITER LA MOBILITÉ DE VOS SALARIÉ·ES

Informations, outils et financements

Faciliter les déplacements domicile-travail est un levier concret pour **améliorer la qualité de vie au travail, renforcer le pouvoir d'achat, fidéliser les équipes** et **accroître l'attractivité** de votre entreprise. Sur le territoire du Pays Pyrénées Méditerranée (Vallespir, Aspres, Albères, Côte Vermeille, Illibéris), où la mobilité peut représenter un frein à l'emploi, de nombreuses solutions existent pour accompagner efficacement les salarié.es.

Développer une politique de mobilité durable permet également de **réduire l'empreinte environnementale** de l'entreprise tout en répondant aux **enjeux de recrutement et de performance économique**. Plus d'un tiers des actives et actifs du sud des Pyrénées-Orientales pourraient, selon les trajets réalisés, envisager des alternatives comme la marche ou le vélo.

Ce document propose des solutions opérationnelles, des exemples concrets et des dispositifs de financement pour aider les PME à mettre en place des actions adaptées à leurs besoins. Il renvoie vers des sites internet ressource signalés par un **surlignage bleu**, et accessibles en flashant le code QR figurant en fin de document.

AMÉLIORER LE CONFORT DES SALARIÉ·ES SUR SITE

Faciliter la vie des salarié.es cyclistes ou qui covoiturent

Mettre en place des services vélo **améliore l'accessibilité, la santé des salarié.es et l'image de l'entreprise**. Quelques exemples d'équipements et de services pour les cyclistes :

- Stationnements sécurisés et abrités
- Installation des vestiaires, casiers et douches
- Adaptation de l'organisation du travail aux horaires de transport en commun
- Flotte de vélos ou vélos à assistance électrique
- Stationnement sécurisés et entretien régulier via des partenaires locaux

Les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés peuvent bénéficier d'une **réduction fiscale sur les dépenses liées à une flotte de vélos** mise à disposition des salarié.es.

Plus d'info dans le **Cahier technique dédié de l'ADEME (2021)**

Installer des bornes de recharge électriques

- La **Loi d'Orientation des Mobilités** impose aux entreprises (hormis les TPE et PME) disposant d'un parking de plus de 20 places d'**installer des bornes de recharge** à partir du 1^{er} janvier 2025. Plus d'info dispo sur le site internet **Service Public Entreprendre & celui des Ministères Transition écologique, Aménagement du territoire, Transport, Ville et Logement**
- Le **programme Advenir peut financer jusqu'à 40 % des coûts d'installation** de bornes pour les PME, TPE et entreprises multi-sites, sous conditions. Plus d'info dispo sur le site internet **"Mission transition écologique"**

Jusqu'au 31 décembre 2027, la mise à disposition gratuite de bornes de recharge sur site pour les véhicules personnels des salarié.es est exonérée d'avantage en nature : un levier simple et attractif pour accompagner la transition électrique.

LE FORFAIT MOBILITÉ DURABLE : DONNER UN COUP DE POUCE FINANCIER

Le Forfait Mobilité Durable vous permet de **rembourser, partiellement ou totalement, les frais de déplacement domicile-travail de vos salarié.es** lorsqu'ils utilisent des modes de transport durables (vélo, covoiturage et transports en commun notamment). Cette aide, **exonérée d'impôts et de cotisations sociales** dans certaines limites, vise à encourager la mobilité douce tout en améliorant le pouvoir d'achat des salarié.es .

Le Forfait Mobilité Durable peut prendre plusieurs formes :

- Participation aux dépenses réelles (achat/entretien/location d'un vélo, frais de covoiturage...)
- Versement d'un montant forfaitaire sur simple attestation d'usage
- Rémunération variable selon le nombre de jours de déplacement déclaré

Le plafond d'exonération est fixé à 600 € par an et par salarié.e, et peut atteindre 800€ (privé) ou 900 € (public) lorsqu'il s'ajoute à un abonnement de transport collectif.

Le Forfait Mobilités Durables est obligatoire dans la fonction publique d'État et la fonction publique hospitalière. Dans la fonction publique territoriale, il nécessite une délibération spécifique. Dans le secteur privé, son application dépend des choix des entreprises ou des accords de branche.

Plus d'info sur la page dédiée du site internet des Ministères Transition écologique, Aménagement du territoire, Transport, Ville et Logement

Voir également le site internet creditmobilité.fr, une alternative à la voiture de fonction

ACCÉLÉRER L'ÉLECTRIFICATION DES DÉPLACEMENTS VERS LE TRAVAIL

L'employeur.se peut soutenir l'électrification des déplacements de ses salarié.es en **finançant des infrastructures de recharge, sur site ou au domicile**. Encourager les véhicules électriques permet de réduire les coûts d'usage, d'améliorer l'image de la structure employeuse et d'anticiper les évolutions réglementaires.

Recharge au domicile des salarié.es

- Participation possible à l'achat ou à l'installation d'une borne de recharge.
- Exonérations sociales possibles selon les plafonds réglementaires en vigueur.
- Prise en charge partielle de certains frais associés (maintenance, abonnement, location).

Véhicules de fonction

Depuis 2025, les règles relatives aux avantages en nature évoluent, avec une fiscalité renforcée pour les véhicules thermiques et hybrides, tandis que les véhicules électriques bénéficient d'un régime plus favorable.

INCITER ET INFORMER SUR LES SOLUTIONS DE DÉPLACEMENT

Les actions de sensibilisation **favorisent durablement l'évolution des habitudes de déplacement**. Quelques exemples d'actions efficaces :

- Challenges mobilité ou vélo en entreprise pour tester d'autres modes de transport le temps d'une journée ou d'une semaine, comme [BICITAF : au boulot à vélo](#) chaque année en septembre
- Journées d'essai de vélos à assistance électrique et ateliers de réparation sur site, en partenariat avec les associations et services de location de vélo locaux
- Petit déjeuner de mise en relation des partenaires de covoiturage

Plus d'info sur les aides possibles pour financer ce type d'animations et les formations sur les [pages dédiées du site internet de l'ADEME](#)

LE PLAN DE MOBILITÉ EMPLOYEUR/ADMINISTRATION : AGIR SUR TOUS LES TABLEAUX

Le Plan De Mobilité Durable Employeur (PMDE) est un **plan d'actions collectif visant à améliorer les déplacements des salarié.es d'un site d'emploi**. La réalisation d'un PDME peut être motivée par plusieurs raisons comme le bien-être des salarié.es , la réduction de l'empreinte environnementale de la structure ou un déménagement de site.

Les Plans De Mobilité Employeur sont aujourd'hui **volontaires** sur le territoire d'action du Pays Pyrénées Méditerranée, et obligatoire pour les entreprises d'au moins 50 salarié.es sur un même site, situées dans une agglomération de plus de 100 000 habitant.es (Perpignan Méditerranée Métropole par exemple).

Ce plan d'actions réunit employeur.ses, salarié.es, communes, intercommunalité et exploitants de transports en commun, associations œuvrant dans la mobilité, pour trouver des solutions :

- Optimiser la flotte de véhicules
- Inciter à l'utilisation des transports en commun et du vélo
- Améliorer l'organisation du stationnement sur site et les accès
- Analyser les mobilités domicile-travail des salarié.es

Plus d'info sur les pages dédiées des sites internet :

- [Service Public Entreprendre](#)
- [ADEME - Employeurs pro-covoiturage](#)
- [Mission transition écologique](#)

LE PROGRAMME EMPLOYEUR PRO-VÉLO : VALORISER SES ENGAGEMENTS

Le programme Employeur Pro-Vélo met en valeur les entreprises souhaitant obtenir une labellisation valorisant leurs actions en faveur du vélo. Il s'adresse à toutes les structures employeuses privées, quelle que soit leur taille, pour la mise en place de mesures pro-vélo conformes à un cahier des charges précis.

Plus d'info sur la [page dédiée du site Internet de l'ADEME](#)

LES SOLUTIONS DE MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE EN PAYS PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE

Les cars liO

Une trentaine de lignes à 2€ le trajet qui desservent tout le territoire des Pyrénées-Orientales
Toute l'info sur les trajets, les horaires et les tarifs des abonnements sur le site internet [liO](#)

Notamment :

- 530 : Arles-sur-Tech – Céret – Le Boulou – Perpignan
- 550 : Céret – Argelès-sur-Mer
- 570 : Thuir – Perpignan

Les TER liO

Entre la Côte Vermeille, Argelès-sur-Mer, Elne, Perpignan, et jusqu'à Narbonne. **11 allers-retours par jour de semaine, 40 minutes entre Cerbère et Perpignan.**

Toute l'info sur les trajets, les horaires et les tarifs des abonnements sur le site internet [liO](#)

Le vélo pour aller travailler

Planifier son itinéraire et trouver les aménagements cyclables sur [l'application Géovélo](#)

Entretien, réparer ou donner son vélo près de chez soi :

- Des organismes de réemploi local : [Recyclerie du Vallespir](#) à Céret et [La Recyclerie](#) à Elne
- Des ateliers de réparation participatifs pour apprendre à remettre son vélo sur roues et, pourquoi pas, contribuer à la remise en circulation d'autres vélos : [La Chaîne des Albères](#) à Laroque-des-Albères et [La Casa Bicileta](#) à Perpignan
- Des [boutiques spécialisées](#) pour faire réparer son vélo et s'équiper

Le covoiturage, partager le trajet en voiture et les frais associés

Le plus efficace pour trouver un partenaire, c'est d'en parler entre collègues !

Pour se lancer, la **Région Occitanie subventionne un aller-retour par jour, dans la limite de 30 kilomètres**. L'aide est automatiquement appliquée sur les trajets réalisés avec une plateforme partenaire (BlaBlaCar Daily, Karos, Mobicoop) au moment de la transaction.

Plus d'info sur les [pages dédiées du site internet liO](#)

Ressources pratiques et retours d'expériences pour aider les employeur.ses

- Une bibliothèque d'actions pour la mobilité des salarié.es (ADEME)
- Les astuces de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Rhône
- Les idées de l'agence des mobilités de Lyon
- Un guide pas à pas pour les employeur.ses (ADEME)
- La synthèse du Mouvement des Entreprises de France

